

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

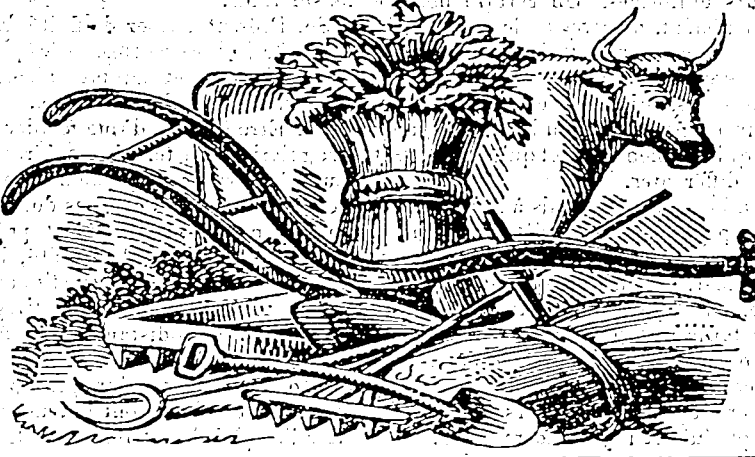
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire  
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

Causerie agricole. — Semis et semoirs.

Recue de la Semaine. — Hommage à Notre-Saint-Père Pio IX par les dames du cercle de Sainte-Marthe — Réponse du Saint-Père. — La législation à Ottawa.

Sujets divers : La betterave à sucre. — Rapport des états et des statistiques sur le Revenu de l'Intérieur. — Reboisement de la Province de Québec. — Ce qu'on produit 900 grains d'avoine de Narvège. Correspondance : Un conseil.

Petite chronique : Le mois de Marie. — Emigration et colonisation. — Sucrerie. — Avertissement.

Recettes : L'arrosage des fraises, avec l'huile de pétrole. — Mastic à greffer.

Annonces : Loterie en faveur de l'Hôpital du Sacré-Cœur de J.-H.

## A NOS ABONNÉS RETARDAIRES.

Nous en sommes au huitième mois de publication de la 11e année de la Gazette des Campagnes et sur 1500 abonnés, c'est à peine si un tiers ont payé leur souscription pour l'année courante. Inutile de dire que cet état de chose nous est d'un grand inconvénient. Il est vrai que pour le plus grand nombre, l'oubli est la principale cause ; mais pour notre part, lorsqu'il s'agit de payer nos ouvriers, notre marchand de papier, etc., nous ne pouvons donner une pareille excuse : il nous faut payer. Nous invitons nos abonnés retardataires à se souvenir que l'impression d'un journal ne peut se faire sans de nombreux déboursés. Nous faisons aujourd'hui un dernier appel à ceux qui nous doivent plusieurs années d'abonnements. Nous regretterions d'avoir à mettre en d'autres mains la collection de ce qu'ils nous doivent, et les exposer à des frais de Cour ; mais ils n'auront pas à s'en plaindre, puisque ce sont eux-mêmes qui nous forcent à recourir à ce moyen extrême et coûteux.

## CAUSERIE AGRICOLE

### SEMIS ET SEMOIRS

Il y a en agriculture deux manières de semer les plantes cultivées, à la volée et en lignes.

De ces deux modes de semis le plus généralement employé dans la culture en plein champ est le semis à la volée ; mais ce n'est pas le plus parfait, il s'en faut de beaucoup. Les inconvénients auxquels il donne lieu sont connus de tous les praticiens et tous déplorent l'imperfection actuelle de cette importante opération.

Comme nous l'avons dit ailleurs : les semis sont des opérations fondamentales de l'agriculture ; c'est de leur perfection plus ou moins grande que dépend toutes choses étant égales d'ailleurs, l'abondance des produits. Il importe donc de les faire avec tout le soin possible et de les perfectionner si l'on en ressent le besoin. Or, ce besoin existe, les semis tels qu'ils sont faits ordinairement sont très-défectueux et l'une des premières améliorations que l'on devrait introduire dans notre industrie agricole est celle du mode d'ensemencement.

Les semis à la volée présentent deux inconvénients principaux que tous les cultivateurs reconnaîtront comme nous. Le premier de ces inconvénients est l'irrégularité de la répartition de la semence. On aura beau choisir le meilleur semeur de la contrée et celui-ci pourra être soigneux à l'excès dans la distribution des graines sur le sol, on ne parviendra jamais à placer les semences à des distances régulières sur la terre. Tantôt les graines sont trop rapprochées, tantôt elles sont trop écartées. Dans le premier cas, si elles sont de bonne qualité, si elles germent toutes ou presque toutes, elles se nuiront, seront trop serrées les unes contre les autres, manqueront d'air, languiront et ne donneront qu'un faible rendement ; dans le second cas, il y aura perte de terrain.

Le second inconvénient est l'imperfection des moyens employés pour recouvrir la semence. Cet inconvénient peut être diminué jusqu'à un certain point par des hersages bien faits, au moyen de bonnes herse; mais il ne peut disparaître entièrement. Il est impossible de placer toutes les graines à des profondeurs uniformes. Un certain nombre sont enterrées trop profondément, d'autres ne le sont pas du tout ou ne le sont que très-peu, et une troisième partie est placée à une profondeur moyenne entre ces deux extrêmes. Mises dans des situations aussi diverses, on conçoit aisément que les graines doivent germer irrégulièrement quand elles germent toutes, ce qui est bien rare, et qu'elles doivent mûrir à des époques très-différentes.

C'est en effet, ce qui a lieu dans les semis à la volée. On voit sur un même champ des épis complètement mûrs, d'autres dont les grains sont encore laiteux et d'autres qui viennent à peine de se former. Quelle que soit l'époque choisie pour faire la récolte, on est toujours certain de perdre sur le produit. Si l'on retarde cette opération, les premiers grains formés, qui sont ordinairement les meilleurs, tombent et sont perdus; si, au contraire, on fait la moisson lors de la maturité des premiers épis, les derniers formés ne donnent presque aucun produit et il y a encore perte.

Ces inconvénients augmentent tellement, les frais de productions diminuent à un tel point les rendements que dans les contrées les plus renommées par leurs succès agricoles, les praticiens intelligents n'ont épargné aucune dépense pour les faire disparaître et chercher quelque moyen plus parfait de confier les semences à la terre.

A l'heure actuelle, nous pouvons dire que le problème est résolu au grand avantage de l'agriculture. Nous avons aujourd'hui des *semoirs mécaniques* parfaits qui placent les grains en terre avec une précision mathématique qu'on ne pourra jamais attendre de l'irrégularité des mouvements de l'homme. Mais il reste encore une œuvre importante à exécuter: c'est la généralisation de ces utiles instruments. On reconnaît, il est vrai, l'imperfection des semis à la main; cependant il s'écoulera encore de nombreuses années avant que les avantages des semoirs mécaniques soient appréciés des cultivateurs comme ils le méritent. Afin de hâter le progrès sous ce rapport, nous allons faire connaître les résultats obtenus par l'introduction des semoirs.

Disons d'abord que parmi les nombreux semoirs mécaniques inventés pour satisfaire aux besoins de la culture, tous n'exécutent pas un travail également parfait ni également économique. Il est donc nécessaire de faire un choix, et pour faciliter ce choix nous donnons ici les conditions que doit remplir un bon semoir.

Un semoir parfait devra: 1o. Répandre toutes semences, fines ou grosses, avec régularité, au moyen d'appareils simples, solides et faciles à mettre en place.

2o. Donner la facilité de régler à volonté la proportion de semence à distribuer par arpent, et cela, par un moyen prompt, facile, sans engorgement et sans interruption.

3o. Répandre la semence en lignes dont la distance peut être facilement et promptement modifiée, sans nuire à la régularité de la marche, ni à la solidité et à la fixité de l'instrument.

4o. Ouvrir en avant un petit sillon dans lequel la semence tombe, sans être trébuchée.

5o. Recouvrir la graine d'une couche de terre dont l'épaisseur puisse être réglée, et, dans certains cas, presser la terre plus ou moins énergiquement sur les semences.

6o. Permettre d'ouvrir et de fermer facilement et instantanément les ouvertures par lesquelles le grain passe, sans

arrêter la marche de l'instrument.

7o. Être disposé d'une manière telle que la quantité de semence répandue soit réglée par la marche du semoir lui-même. C'est-à-dire que plus les moteurs auront une marche rapide, plus la proportion de semence tombée devra être considérable.

8o. Présenter assez de fixité dans sa marche, pour que ni les pentes, ni les mottes, ni les pierres, ne puissent déranger le fonctionnement du mécanisme distributeur, ni amener d'intermittences dans le semis.

9o. Être disposé d'une manière tellement parfaite que les irrégularités du terrain ne dérangent pas les tubes distributeurs, les socs des rayonneuses, ni les griffes recouvreuses; c'est-à-dire que ces organes doivent pouvoir être réglés par un moyen prompt, simple et présentant toute garantie, et qu'avec tout autant de facilité, le conducteur puisse remédier instantanément aux petits accidents du terrain.

10o. Exiger le moins de tirage possible. Dans les meilleurs semoirs, la distance parcourue est de trois pieds environ par seconde.

11o. Enfin, être d'un prix peu élevé, et à la portée de toutes les cultures dont l'étendue sera suffisante pour nécessiter l'emploi de cet instrument.

Voilà les qualités que l'acheteur devra exiger du semoir dont il sera appelé à faire le choix. Tout semoir qui ne les possédait pas devra être mis de côté; car l'ouvrage exécuté par un semoir défectueux est inférieur au semis à la main.

Un bon semoir possède de nombreux avantages dont nous ne ferons connaître que les principaux. Les voici:

Les graines sont répandues sur le sol avec une régularité parfaite et sont toutes enterrées à une profondeur uniforme que l'on peut régler, à volonté. C'est précisément le contraire de ce qui arrive dans le semis à la main avec recouvrement à la herse.

2o. Les graines enterrées à des profondeurs uniformes et convenables germent toutes, ou, si quelques-unes manquent, c'est que la semence a été mal choisie. Les plantes qu'elles produisent parcourent toutes ensemble les diverses phases de leur végétation et mûrissent en même temps.

3o. Par le fait même de la répartition plus régulière des graines et de leur recouvrement à une profondeur uniforme, le semoir permet de diminuer la proportion de semence par arpent. Puisque les graines sont toutes placées de la manière la plus parfaite, elles germent toutes, aucune n'est desséchée par le soleil, ni mangée par les oiseaux, ni soustraite à l'influence des agents de la germination. On calcule que la diminution de la quantité de semence effectuée par l'emploi du semoir mécanique est d'un quart et même d'un tiers. C'est-à-dire que sur une propriété où l'on semerait 120 minots de grains à la main, 80 minots suffiraient avec le semoir. Cette économie paie au-delà les frais de la machine, et l'excédent de travail, si toutefois il y a un excédent; ce que nous n'admettons pas encore.

Cependant il n'y a aucune perfection absolue parmi les œuvres de l'homme et le semoir mécanique n'a pas échappé à cette règle. Comme les charrues, les herse, les rouleaux, les faucheuses, les moissonneuses, les machines à battre, etc., le semoir a aussi ses défauts et ses détracteurs.

On lui reproche, entre autres, celui de fonctionner plus lentement que le semeur à la main. Celui-ci peut ensemen- cer, dit-on, 12 à 14 arpents par jour, tandis que le semoir n'en ensemeince que 10. Mais on oublie que le semoir recouvre la semence en même temps qu'il la distribue et que quelquefois même il la roule,

Pour distribuer à la main et recouvrir à la herse la semaille nécessaire pour 14 arpents, il faut une journée de semailleur à \$1.50, trois tours de herse, un avant et deux après le semis. Pour effectuer ce travail, il faut au moins trois journées de herse à deux chevaux et un ouvrier, faisant une dépense de \$7.80; total, \$9.30 ou 66 centins par arpent. Avec le semoir mécanique, l'ensemencement de dix arpents coûte une journée de deux chevaux et d'un ouvrier moins habile que le semailleur à la main, lesquels entraînent une dépense de \$2.60, à laquelle nous devons ajouter l'intérêt du prix d'achat et l'usure de l'instrument formant au plus haut \$2 pour les dix arpents. Le total des dépenses est donc ici de \$4.60 ou 46 centins de l'arpent. Par conséquent, si l'on avait à ensemer 60 arpents en céréale, le travail exécuté à la main coûterait \$39.60, tandis qu'avec le semoir mécanique il ne coûterait que \$27.60.

On reproche encore au semoir de ne pouvoir fonctionner convenablement que sur les surfaces bien ameublées. Quoique nous ayons vu des semoirs, et entre autres, le *semoir Tessot*, faire un bon travail sur des terrains couverts de mottes, nous admettons que l'ouvrage aurait été meilleur si la surface eût été plus meuble. Mais est-ce bien là un inconvénient? ne doit-on pas tendre sans cesse vers un ameublissement de plus en plus parfait du sol? Dans les contrées où l'agriculture est avancée et riche, on tourne et on retourne la terre, on la herse et on la roule dans tous les sens pour l'ameublir le plus possible et c'est alors que l'on obtient les rendements les plus élevés. C'est aussi ce que l'on devrait faire ici et alors les semoirs se trouveraient dans les meilleures conditions pour bien fonctionner. Mais, nous le répétons, nous avons vu de bons semis exécutés par les semoirs sur des terres assez mal préparées.

(A continuer.)

## REVUE DE LA SEMAINE

Le dimanche, 23 mars au matin, les dames du cercle de Sainte-Murthe, au nombre de six cents, et appartenant à toutes les classes de la société, venaient présenter au Saint-Père l'hommage de leur dévouement.

A son entrée dans la salle où avaient été reçues les pieuses visiteuses, le Souverain Pontife fut salué par de vifs applaudissements. Une belle adresse fut lue au nom du cercle par le comte de Witten. Pie IX y répondit par le discours suivant:

"C'est avec un sentiment de grande consolation que j'accepte votre proposition de vous rassembler dans la retraite à certains jours, afin de prier pour le Saint-Siège et pour vous occuper dans le recueillement, de la grande affaire de vos intérêts spirituels. J'approuve cette résolution, car il ne fut jamais plus nécessaire qu'aujourd'hui de s'unir étroitement à Dieu pour obtenir de lui la force de résister aux maux qui nous entourent et à ceux qui sont encore suspendus sur nos têtes.

"Maintenant je vais vous dire quelques paroles avant de vous donner ma bénédiction: je vous ferai l'explication de l'Evangile du jour, en me mettant pour un moment à la place de vos bons curés qui ont voulu vous accompagner et sont ici présents: ainsi vous aurez la parole de Dieu, que vous n'avez pu entendre aujourd'hui pour venir au Vatican.

"Avant tout je vous ferai remarquer qu'elle a été la conduite des Apôtres: ils avaient beaucoup travaillé, presque sans trêve aucune, pressés qu'ils étaient par le zèle du salut des âmes et de la prédication de l'Evangile: ils se présen-

tèrent à Jésus-Christ, et celui-ci manifesta le désir qu'ils prissent quelque repos dans un endroit solitaire. Eh bien! c'est à peu près la même chose qui a lieu aujourd'hui: des évêques zélés et des missionnaires, apôtres infatigables qui luttent avec l'erreur, viennent de toutes les parties du monde au Vatican pour rendre compte au Vicaire, très-odieux, de Jésus-Christ, des résultats de leurs saintes fatigues; et c'est ici, c'est dans ce petit espace de terrain qu'on nous a laissé, qu'ils trouvent un peu de répit, un instant de trêve à la lutte qu'ils soutiennent partout pour le saint nom de Jésus-Christ.

"Oui, ils trouvent ici repos, conseils, encouragements; mais ils n'y trouvent pas les festins somptueux, les bruyantes réjouissances et toutes ces démonstrations qu'il plaît à certains journaux d'imaginer; à ces journaux, dis-je, qui s'appellent officieux, mais qui ne sont trop souvent que des recueils de mensonges, de calomnies et de médisance.

"Dites-moi, mes filles, les nouveaux maîtres de cette ville montrent-ils la même touchante sollicitude envers le peuple romain? Suivent-ils les traces de notre divin Rédempteur? Celui-ci, pris de compassion à la vue des besoins de la foule, lui donna la nourriture à satiété; mais ceux-là agissent bien différemment. Oh! pourquoi le roi David n'est-il pas ici à ma place en ce moment! Comme il pourrait répéter avec raison à ces hommes qui se targuent du nom de maîtres de cette ville: *devorant plebem meam, sicut escam panis*. C'est bien là la vérité; au lieu de nourrir le peuple, ils le dévorent. Ils le dévorent avec les impôts intolérables, avec la cherté des vivres et celle des logements, qu'on ne trouve plus presque à aucun prix, et de mille autres manières.

"C'est là un bien grand mal, mais il y a pis encore. On cherche à dévorer le peuple dans son âme, on cherche à lui ravir le précieux trésor de la foi, voilà ce qui fait saigner mon cœur. Les maisons de péché se multiplient, et le produit pécuniaire de ces maisons va grossir certaines entrées publiques, certaines caisses que tout le monde connaît. Une presse blasphématoire et mensongère en est arrivée à ne plus respecter en aucune façon, pas même par le silence, le divin Fondateur de notre très-sainte religion, ni sa très-sainte Mère. L'outrage et le tumulte pénètrent même dans les murs sacrés, on va troubler les cérémonies religieuses dans les églises; on insulte les personnes les plus inoffensives et les plus respectables, on les persécute, on les maltraite pour la seule raison qu'ils sont revêtus de l'habit ecclésiastique. Voilà les tendances du jour, voilà le nouvel état de choses qu'on nous a apporté.

"C'est dans cette capitale du monde catholique que nous assistons à de semblables spectacles! On transforme les jours de pénitence, les jours acceptables, pour parler avec l'Apôtre, les jours dédiés au salut de l'âme, les jours de la prière aux pieds des autels, on les transforme en bacchanales, en orgies de toutes sortes; on chante en ces jours avec le poète païen: *Nunc bibendum est, nunc pede libero pulsanda tellus*. Tout cela est évidemment le produit funeste de la malice infernale, tolérée ou permise. Dirait-on que cela ne tend pas à attaquer la foi catholique, à l'arracher des cœurs, et à transformer un peuple catholique (oui, éminemment catholique) en un peuple de libres-penseurs?

"Mais, vive Dieu, cela n'arrivera pas! A ce fougueux torrent d'iniquités, opposez la prière, le courage et une confiance en Dieu toujours plus éclatante; une confiance qui nous mérite d'obtenir la fin de si grands maux. Par-dessus tout, redoublez de vigilance en vos familles afin que le poison n'y vienne pas chercher le cœur de vos enfants. En somme, agir et souffrir, c'est d'un Romain, et je dirai mieux;

agir et souffrir, c'est d'un chrétien. Vous devez donc faire votre possible pour vous maintenir fidèles à Dieu, prêts à tous les tourments et à toutes les croix.

" Porter la croix ! Voici quelque chose que je veux encore vous faire remarquer à ce propos. Lorsque le divin Sauveur gravissait le Calvaire, ses bourreaux eurent un instant de crainte : ils crurent qu'il succomberait en route. En le voyant dans l'état où ils l'avaient réduit, les épaules sillonnées par la dure flagellation, la tête couronnée d'épines, couvert de sang et de sueur, affaibli au dernier point, les bourreaux pensèrent qu'il n'arriverait pas jusqu'au Calvaire, chargé comme il était d'une croix pesante. Ils contraignirent un étranger, qui passait par hasard sur le chemin, à aider le divin Nazaréen à porter la croix.

" Voici la remarque : il est une vérité incontestable, qu'il est ordonné et établi par l'Eternel que celui qui veut marcher sur les traces de Jésus-Christ doit y marcher en portant la croix : *qui vult venire post me tollat crucem*. Eh bien, dans l'occasion solennelle que je viens de rappeler, le Seigneur ne voulut pas que ce fut un Juif qui vint l'aider. Cette nation avait apostasié, elle était condamnée à la réprobation, si bien méritée par son endurcissement, cette même réprobation qui la poursuit encore de nos jours. En effet, si les Israélites se montrent au grand jour, c'est pour étaler leur avidité de l'argent, et pour beaucoup d'entre eux, pour se signaler par une avidité spéciale à répandre des mensonges et des attaques calomnieuses contre le catholicisme, ainsi qu'on le voit en maint journal dans beaucoup de pays.

" Eh bien ! Jésus-Christ a préféré l'aide d'un païen, en offrant par là une nouvelle épreuve de ce qui avait été prédit, c'est à dire qu'à la nation juive, durcie dans son apostasie, d'autres nations seront substituées dans la grâce et le bonheur de connaître et suivre Jésus-Christ. Comme la croix était une condition indispensable pour obtenir ce divin héritage, c'est l'homme de Cyrène, le païen qui fut appelé à la porter, précurseur de la conversion des Gentils.

" Embrassons donc cette croix qui est en même temps symbole de pénitence et symbole du triomphe que nous espérons fermement d'obtenir avec l'aide de Dieu. Écartons-nous avec soin de ces malheureux aveugles et qui crient follement : *Edamus et bibimus*, profanons le caractère, scandalifions les bons, moquons-nous des cérémonies religieuses, abattons les couvents, arrachons aux cloîtres les épouses de Jésus-Christ, insultons les honnêtes gens : *Edamus et bibimus*. Le jour viendra où Jésus-Christ répètera à leurs oreilles les paroles terribles qu'il prononça sur le riche de l'Évangile : *Mortuus est dives et sepultus est in inferno*."

— A Ottawa, la séance du 21 courant a été employée presque entièrement par des attaques contre le Grand Tronc. Ces attaques n'étaient que la continuation de celles qui lui avaient déjà été lancées dans une séance précédente et que nous avons cru devoir passer sous silence. Elles ont été provoquées par un bill de l'Hon. J. H. Cameron demandant l'appui du gouvernement pour faciliter à la compagnie du Grand Tronc la négociation d'un nouvel emprunt ou l'émission d'un nouveau stock de dix millions de piastres.

M. Cauchon continua ses accusations et protesta contre la conduite de la compagnie qui, suivant lui, s'efforce d'étouffer toute autre entreprise de chemin de fer.

M. Mackenzie succéda à M. Cauchon, et dit que bien qu'il n'ait jamais été opposé au Grand-Tronc, il ne peut s'empêcher de condamner la manière dont ce chemin a été construit et administré et de désapprouver son immixtion indue dans la politique du Pays. Mais sur des assurances reçues

d'Angleterre que cette immixtion ne serait plus tolérée, ses dernières objections disparaissent et il vota pour le bill.

L'Hon. M. Holton sympathise avec ce vient de dire M. Cauchon. Il condamne donc hautement l'opposition que le Grand-Tronc fait sur le marché anglais, aux entreprises canadiennes telles que le chemin de la rive nord et le chemin de colonisation du nord de Montréal. " Je ne puis concevoir, dit-il, comment les actionnaires anglais puissent s'imaginer que les projets de chemin de fer de la Rive Nord et celui de Colonisation du Nord, soient préjudiciables aux intérêts du Grand-Tronc. Leur conduite est bien faite pour leur enlever les sympathies dont ils ont besoin et qu'ils réclament. Néanmoins, dans l'intérêt du pays, il supportera le projet de loi.

Plusieurs autres orateurs prirent la parole sur le sujet et la plupart, tout en appuyant d'un ton ferme sur l'obligation pour le Grand-Tronc de s'abstenir de politique et cesser ses intrigues contre les entreprises canadiennes, promirent d'appuyer le bill. Enfin, le vote fut pris et la seconde lecture décidée par 126 voix contre 7.

Dans cette même séance, M. Chisholm, député de Hamilton, a proposé la formation d'un comité spécial chargé de s'enquérir des intérêts manufacturiers de la Puissance et des mesures qui tendraient à développer l'industrie.

Si nous en croyons les correspondances d'Ottawa, M. Chisholm est un bien faible avocat de l'industrie et si elle n'a pas d'autre promoteur que lui dans le pays, elle restera encore longtemps languissante.

Dans un fort long discours, assemblage bizarre de principes plus ou moins disparates et de propositions plus ou moins contradictoires, il démontra tout bonnement qu'il ne connaissait pas du tout la grande question dont il s'était chargé.

M. Chisholm est avocat ; et l'on reconnaît, à l'entendre, que l'industrie n'a eu qu'une faible part dans ses études.

M. Young, député de Waterloo, prend ensuite la parole, il se déclare en faveur d'une protection incidente de nos manufactures, reconnaît la nécessité de créer une puissante industrie et de nous emparer non seulement de notre propre marché, mais aussi de quelques autres marchés étrangers où il nous soit possible de supplanter les américains. Il pense que le meilleur moyen de développer l'industrie est de réduire le prix de la vie, le coût de la main-d'œuvre et de la matière première.

Le *Nouveau-Monde* fait à ce sujet de très-judicieuses réflexions que nous partageons complètement. " Il est bon, dit ce journal, de laisser entrer en franchise les choses nécessaires à la vie et la matière première *qu'un pays ne saurait produire lui-même*. Ce serait une grave erreur de pousser le principe au-delà de cette borne. Ainsi prenons un article tel que le fer qui entre dans la confection d'un si grand nombre d'objets manufacturés. Pense-t-on réellement qu'il est plus avantageux d'importer le fer brut à 10 ou 15 par 100 meilleur marché que nous pourrions le produire nous-mêmes ? Ne fait-on pas que l'exploitation de nos mines de fer occuperait des milliers de bras, augmenterait la demande pour tous les produits agricoles, donnerait une impulsion toute nouvelle à la production, enrichirait le pays, développerait ses ressources et sa population, tandis que l'importation n'occupe qu'un petit nombre de bras et de journaliers ? Dans un cas comme celui-ci, l'intérêt évident du pays est de protéger la production de sa matière première, jusqu'à ce que cette protection devienne inutile ou sans objet.

" Prenons un exemple dans l'autre catégorie. Ce serait une absurdité que de vouloir taxer le coton importé pour la manufacture, parce qu'il ne saurait être produit ici. L'in-

térêt du pays est, dans ce cas d'admettre en franchise la matière première, mais de frapper l'importation de l'objet fabriqué.

La distinction est claire et fondée sur la raison et le sens commun et c'est en prenant ce principe pour point de départ que l'on créera un système économique qui répondra à l'attente et aux besoins du Canada.

Après ces deux discours, la discussion fut close et le comité demandé fut nommé.

La séance du 22 fut en grande partie consacrée à une longue discussion sur une question de privilèges ou plutôt de personnalité. Ces malheureuses discussions reviennent souvent sur le tapis. Le 22 les coups étaient dirigés contre l'Hon. M. Langevin, ministre des Travaux Publics.

MM. Dorion et Tremblay accusaient l'Hon. Ministre d'avoir exercé une pression officielle induite sur les électeurs des divisions électorales de Saguenay et Chicoutimi et de Charlevoix durant les dernières élections. D'après certains documents lus par M. Dorion, l'Hon. M. Langevin aurait écrit que si MM. Tremblay et Gagnier étaient élus, le Gouvernement ne fournirait aucune somme pour la confection des travaux publics projetés dans les comtés sus-mentionnés.

L'Hon. M. Langevin prouva que ces accusations étaient sans fondement.

Puis la Chambre se forma en comité des subsides.

Le 23, la Chambre s'est longuement occupée de bills priés. Ce travail a présenté peu d'intérêt; mais il a été très-laborieux.

M. Charlton a proposé la résolution suivante :

Que dans l'opinion de cette chambre, une exploration géographique et géologique du fertile territoire du Nord-Ouest devrait être entreprise pendant l'année actuelle et poussée avec vigueur, et que les informations ainsi obtenues relativement au climat, à la fertilité du sol et aux ressources minérales de cette région, soient rendues publiques en Canada et en Angleterre, au moyen de rapports imprimés et distribués; que l'émigration dans cette région soit de nouveau encouragée; et que ces informations soient aussi traduites en langues allemande et scandinave et distribuées dans les Etats de l'Allemagne, en Danemark, en Suède et en Norvège.

M. Chisholm admire beaucoup le système d'émigration adopté aux Etats-Unis et désapprouve la résolution du ministère maintenant les terres publiques au prix *minimum* de \$2 50 l'acre.

M. Grant dit que si le plan projeté est adopté, il produira d'excellents résultats.

L'Hon. Donald A. Smith célèbre les richesses du Nord-Ouest. "Que le peuple canadien ne craigne pas, dit-il, le Nord-Ouest ne restera pas longtemps à l'état sauvage, car ce territoire offre tous les avantages que peuvent donner les Etats de l'Union. Le sol du Nord-Ouest est plus fertile et son climat plus beau que le climat et le sol du Minnesota. En effet, les hivers de Manitoba ne sont pas plus rigoureux que ceux des autres parties du Canada en général, et il y a abondance de fruits dans quelques districts. J'ai donc l'espoir que dans quelque temps nous aurons de nombreux émigrants du Canada et même du Minnesota.

Plusieurs autres députés parlèrent en faveur de la motion, entre autres MM. Mercier, Ross de Victoria, Casey, Trow et Jones.

Dans la séance du 24, fut présenté le rapport du comité spécial nommé pour faire l'examen d'une loi pour la prohibition de la vente des liqueurs spiritueuses. Le rapport constate que 417 pétitions ont été adressées à la Législa-

turo pendant la Session actuelle; et que sur ces pétitions 358 portent au moins 28,000 signatures, 58 viennent des municipalités et une a été envoyée par la Législature d'Ontario. Le comité suggère que les diverses liqueurs mises en vente dans la Puissance soient analysées.

L'Hon. M. Langevin propose l'examen d'une résolution demandant de changer la jauge de l'Intercolonial et de tous les chemins de fer du Gouvernement à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. La jauge demandée dans cette résolution est celle de 4 pieds 8 1/2 pouces.

L'Hon. Ministre cite le rapport de M. Fleming, ingénieur en chef, lequel dit que le coût du changement de jauge sur l'Intercolonial sera de \$610,000 depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à Truro.

Cette résolution souleva une vive discussion dans laquelle plusieurs membres de l'opposition firent de sévères reproches au Gouvernement de n'avoir pas adopté cette résolution l'année dernière lorsque l'opposition l'avait présentée. Le changement aurait été alors plus facile et n'aurait pas entraîné une aussi grande dépense qu'aujourd'hui.

L'Hon. M. Tupper répondit au nom du ministère que l'Intercolonial doit avoir la même jauge que les chemins de fer auxquels il doit être relié, et que l'année dernière les ministres avaient été positivement informés que la jauge du Grand-Tronc ne pourrait être changée avant un grand nombre d'années; et qu'alors il n'était pas prudent d'adopter les mesures présentées par l'opposition l'année dernière.

L'Hon. M. Langevin déclara que le gouvernement aurait l'intention de poser une troisième ligne sur l'Intercolonial depuis Halifax jusqu'à Québec et depuis Halifax jusqu'à St. Jean.

Le fait le plus important de la séance du 25 a été l'examen du projet de loi proposé dans le but d'adopter de meilleures dispositions concernant les pétitions contre les élections et les matières relatives aux élections contestées des députés de la Chambre des Communes.

Le projet de loi est examiné clause par clause. Quelques-unes sont adoptées après une discussion assez longue, mais un bon nombre sont remises à plus tard.

#### Un conseil

Un de nos amis nous communique les réflexions suivantes :

Mon cher Rédacteur,

Je viens de lire dans l'*Edition hebdomadaire de la Merveille* du 18 courant :

"Un de nos abonnés nous adressait l'autre jour la demande suivante :

"Je suis bien disposé à devenir un cultivateur de progrès; mais je n'ai qu'une terre ruinée, mes bâtimens s'en vont et j'ai sur les bras une hypothèque de 2,000 francs. Je ne sais par où commencer; mais mes intentions sont bonnes: un mot de conseil m'aiderait beaucoup."

Voici le conseil que la feuille susnommée donne à son abonné :

"Le meilleur conseil que nous puissions offrir à notre correspondant, c'est de vendre sa terre, de se débarrasser de son hypothèque et d'employer la balance du prix de vente à s'établir avantageusement sur les terres nouvelles."

Monsieur le Rédacteur de l'*Edition hebdomadaire* a-t-il bien pesé les conséquences du conseil qu'il vient de donner? Croit-il avoir été sage en parlant comme il vient de le faire?

La colonisation est sans doute une excellente chose, et mes convictions à cet égard sont bien arrêtées. La colonisation,



c'est l'avenir de la patrie. Mais cette colonisation doit-elle se faire par le dépeuplement des vieilles paroisses? C'est tout simplement absurde; c'est vouloir combler une fosse en ouvrant un abîme.

Dans les vieilles paroisses, les terres sont toutes plus ou moins épuisées, la plupart des cultivateurs sont endettés; d'après ce conseil il faudrait donc se porter en masse vers les terres nouvelles et laisser incultes les champs qu'une amélioration judicieuse pourrait facilement transformer en terre de haute fertilité.

Les cultivateurs n'ont pas besoin de ce conseil pour vendre leurs terres, ils le font assez souvent sans cela; mais ce n'est pas pour s'enfoncer dans la forêt, ils préfèrent aller travailler dans les manufactures des Etats-Unis.

Encore une fois êtes-vous sage Monsieur le Rédacteur de l'Édition hebdomadaire de la Minerve en donnant ce conseil?

X.

### La betterave à sucre

Voici d'excellents conseils donnés par M. Corenwender au sujet de la culture des betteraves à sucre :

1o. Choisir une graine issue d'une variété riche en sucre et améliorée par la sélection artificielle; 2o. Semer de bonne heure surtout dans une terre fertile, afin que les racines puissent arriver à maturité; 3o. cultiver sur de vieux engrais, c'est à dire appliquer son fumier longtemps avant l'hiver et le répartir sur le sol, le diviser le plus possible et l'enfouir par des labours profonds, judicieusement opérés; laisser reposer la terre pendant la morte saison et ne lui donner au printemps que des façons superficielles; 4o. ne pas abuser des matières fertilisantes et éviter particulièrement des engrais liquides ou pulvérulents pendant le temps de la végétation. Dans un sol fumé récemment, la betterave ne cesse de croître et de se développer et n'a pas atteint sa maturité au moment où on doit la conduire aux fabriques; 5o. ne pas faire paître les moutons, même longtemps avant de préparer la terre; 6o. semer en lignes espacées à une distance qui doit varier suivant la nature et la fertilité du sol et la manière de faire les binages; 7o. nettoyer le champ après que les betteraves sont levées et ont pris un certain accroissement sans attendre qu'elles soient étouffées par les mauvaises herbes; 8o. démarier les betteraves avec précaution, c'est à dire ne pas déchausser celle qui est destinée à rester en terre. Faire cette opération le plus tôt possible; 9o. donner, même après avoir nettoyé la terre, quelques binages assez vigoureux entre les lignes, afin de favoriser l'émanation de l'acide carbonique confiné dans le sol et le mettre à la portée des feuilles; 10o. ne pas faire revenir souvent les betteraves sur le même sol et, si on les cultive après le tabac, ne pas semer une variété dégénérée, ayant une tendance à grossir outre mesure.

Ces conseils sont excellents..... pour les fabricants de sucre, mais ils pourront bien ne pas donner satisfaction aux cultivateurs, car ils tendent tous à ne pas laisser grossir la betterave, afin que la partie sucrée soit plus abondante, et par conséquent à diminuer le poids de la production d'un quart ou d'un cinquième de plus; ainsi solderont-ils \$4.80 à \$5.00 les 2000 lbs. les betteraves qui leur coûtent aujourd'hui \$4.00 à \$4.20. Si oui, les cultivateurs ne doivent pas hésiter à suivre les conseils de M. Corenwender; si non, il faut qu'ils continuent à agir comme par le passé car, sans cela, les habitants des campagnes subiraient des pertes bien sensibles. Chacun son intérêt, dans ce monde, les fabricants de sucre veulent des betteraves donnant un fort rendement de sucre, qu'ils les paient en proportion; les cultivateurs se-

raient des niais s'ils diminuaient à pure perte leur production. Il nous semble donc qu'il y a moyen de tout concilier, à la condition que chacun veuille y mettre un peu de sien. Le rôle du cultivateur est le plus ingrat, car ce dernier est exposé aux intempéries des saisons, tandis que le sucrier est presque toujours sûr des résultats qu'il obtiendra, quoi qu'il advienne. Il est certain que de bonnes betteraves diminueront le prix de la fabrication du sucre, mais il ne faut pas que cette amélioration ait lieu au dépens de celui qui tient les mancherons de la charrue. Qu'on suive donc les conseils de M. Corenwender, mais après avoir fait un bon traité avec le fabricant de sucre qui prendra livraison. —A DE LAVALLETTE.

### Rapport des états et des statistiques sur le Revenu de l'Intérieur

Le rapport des Etats et des statistiques sur le Revenu de l'Intérieur dans la Puissance pour l'année expirée le 30 Juin 1872 vient d'être distribué. Nous en détachons les chiffres suivants :

Le revenu total de cette année indique une augmentation de \$491,008 sur celui de 1870-71, c'est-à-dire d'un peu plus de 9½ par cent, tandis que pour l'année précédente cette augmentation était de 16½ par cent.

De cette augmentation, \$460,989 appartiennent à l'accise, qui se trouve avoir ainsi augmenté de 10½ par cent.

Le revenu des travaux publics a augmenté de \$13,829 ou de près de 2½ par cent; celui du surintendant des inspecteurs-mesureurs de bois, de \$11,284 ou d'un peu plus de 17½ par cent. Sur le revenu des timbres d'effets de commerce, l'augmentation a été de \$4,906, c'est-à-dire au-dessous de 2½ par cent.

Si l'on retranche cette partie de la dépense pour le personnel employé à la perception des droits d'estacade et de glissoire, dépense imputable aux gouvernements d'Ontario et de Québec pour la perception de droits sur les bois de la couronne, et aussi celle du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois et de la perception du revenu provenant de l'inspection des bois, les frais de perception s'élèvent à 3.36 par cent.

La dépense du service intérieur est de 54 pour cent, ce qui porte à 3.97/10 pour cent, la dépense du département sur le revenu perçu.

Les frais de perception du revenu de l'accise—\$4,730,758—sont de 3.13 pour cent, et ceux du revenu des canaux de 5.39.

Comparée à celle de 1870-71, la consommation des spiritueux a augmenté de 350,704 gallons, force de preuve, et l'augmentation sur ce revenu est de \$220,793.

La quantité de malt pris pour la consommation a augmenté de 27,671,496 lbs. en 1870-71 à 29,981,667 lbs. en 1871-72.

Le revenu provenant de l'impôt sur le tabac est de \$1,248,285. L'excédé de \$217,342 celui de 1870-71. La quantité prise pour la consommation excède de 1,370,488 lbs. celle de l'année précédente; mais au sujet de cette augmentation considérable, l'on doit dire que la quantité entrée pour la consommation en mai 1872 excède de plus du double celle prise pendant les mois précédents ou subséquents, et que ces entrées eurent lieu pendant que le parlement légiférait sur l'opportunité d'abolir les droits sur le thé. Ce fait est en conséquence attribué à ce que ceux qui avaient en mains de grandes quantités de tabac manufacturé se sont hâtés de l'acquitter en entrepôt dans l'appréhension que les droits sur cet article seraient augmentés pour compenser la perte qu'allait subir le revenu général par l'abolition du droit sur le thé.

Le revenu des droits perçus sur le pétrole a diminué de \$13,268. Sur cette somme, \$10,819 représentent la réduction des honoraires d'inspection. Il faut attribuer le reste de cette diminution à la diminution de la quantité entrée pour la consommation et au petit nombre des licences accordées. La quantité consommée a été de 4,398,315 gallons en 1871-72 et de 4,437,709 l'année précédente.

Bien que le revenu provenant de tous les travaux publics ait

UNION DES CAMPAGNES

augmenté durant l'année fiscale, le revenu provenant des canaux a diminué de \$21,836. Cette diminution est plus que suffisamment expliquée par la diminution du revenu sur le canal Welland, qui a rapporté \$36,118 de moins que l'année précédente. La différence entre ces deux chiffres est compensée par une augmentation correspondante dans les revenus provenant des autres canaux.

Reboisement de la Province de Québec

A une assemblée de personnes de bonne volonté, qui désirent effectuer le reboisement de la Province de Québec, a été tenue le 7 d'avril mil-huit cent soixante et treize, à St. Jérôme, comté de Terrebonne, sous la présidence de M. Lévêque, de D'Aillebout, président de l'Association pour le reboisement de la Province de Québec.

Les Messieurs dont les noms suivent se sont joints à la dite association et ont promis de planter ou faire planter chaque année, la quantité de dix arbres forestiers, et d'encourager la plantation d'arbres dans la Province de Québec.

- A Labelle, Ptre.
- Godf. Laviolette, écr.
- Chs E T DeMontigny, avocat.
- Chs L DeMartigny, M D.
- J B L. Villemure N P.
- A N Lapiere, J P.
- Alf A Laviolette, Ecr.
- L C Prévost, B M V.
- Ls de G Lachaine, N P.
- L Morin, Ecr., marchand.
- J A Hervieux, N P.
- T C Lajeunesse, Ecr., cultivateur.
- Dr J E Prévost.
- A Fournier, Ecr.
- M Prévost, N P.
- J Boisseau, avocat.
- W H Scott, Ecr., marchand.
- V Ethier, Ecr., marchand.
- W Gantier, Ecr., marchand.
- P R T DeMontigny, maire.
- Melassippe Longpré, Ecr., cultivateur.
- Joseph Godon, Ecr., cultivateur.
- Médard Grignon, commerçant.
- Et plusieurs autres.

Proposé par Charles T. DeMontigny, Ecr., secondé par J B L Villemure, Ecr., que M. Godfroi Laviolette soit nommé pour représenter le Président de l'Association pour le reboisement de la Province de Québec, dans St. Jérôme, comté de Terrebonne, et qu'il soit chargé de communiquer avec le président par le moyen de cartes-poste, et aussi de recueillir les noms des personnes de bonne volonté qui veulent faire partie de la dite association.—Ls. DE G. LACHAINE, Secrétaire.

Ce qu'ont pu produire 800 grains d'avoine de Norvège

F. H. Marchand, écr., de St. Jean d'Iberville, nous écrit ce qui suit :

“ Il vous fera peut-être plaisir d'apprendre qu'il a été récolté l'année dernière (1872) au-delà de trois cents minots d'avoine de Norvège, provenant de la prime que j'ai reçue de vous en souscrivant à la Gazette des Campagnes en 1868. ”

Petite Chronique

**Le mois de mai ou le mois de Marie.**—Nous commençons encore aujourd'hui un nouveau mois de mai ! Encore, de notre part, au retour de ce mois pieux, une série non interrompue de louanges et de prières, de témoignages de confiance et d'amour envers l'auguste Marie ! De la part de Dieu, notre Maître et notre Père, encore une manifestation plus abondante de sa miséricorde et de ses grâces, surtout si nous honorons cette bien-aimée souveraine comme il a voulu qu'elle fût honorée ;

surtout si nous savons lui rendre la gloire qu'il lui a rendue lui-même dans le temps et dans l'éternité, aux yeux des hommes et des anges. “ Tous les biens, toutes les grâces, dit le pieux Idiot, tous les secours que les hommes ont reçus et recevront de Dieu jusqu'à la fin du monde, ils les auront reçus par l'intercession et par l'entremise de Marie. ”

Combien de grâces, en dehors de nous-mêmes et des nôtres, avons-nous à demander à cette bénigne Vierge, spécialement cette année ! Pie IX captif au Vatican ; l'Eglise spolée en Italie, persécutée en Allemagne, supprimée en Suisse, entourée en Espagne de ruines et de sang, et à plusieurs endroits les progrès constants de la Révolution avec ses hideuses menaces, avec son travail souterrain ou patent contre tout ce qui est liberté religieuse, civile ou politique, telle est en deux mots la situation.

En ces jours du mois de Marie, unissons-nous d'esprit, de cœur et d'action, et, unis, prions, prions. On parlait un jour à Pie IX de la confiance qu'il a placée en Marie, des grâces qui peuvent résulter de la consécration du mois de Mai à cette douce reine des cieux :

“ Ah ! s'écria le Saint-Père, plutôt à Dieu que cette tendre et très-utile dévotion se propageât de plus en plus dans tous les coins du globe, parce que c'est de Marie qu'il faut attendre le triomphe de l'Eglise. ”

Or, si de telles espérances s'attachent aux saintes dévotions du mois de Mai, si, d'après la parole même du chef de l'Eglise, du représentant de Jésus-Christ, fondateur de l'Eglise, cette dévotion est capable de produire de tels résultats, avec quelle religion, avec quelle foi chacun de nous va vouloir honorer, invoquer la très-sainte Vierge pendant ces jours bénis ! —L'Echo de Rome.

**Emigration et Colonisation.**—Nous lisons dans l'Union des Cantons de l'Est : Cette année encore, nous regrettons de le dire, l'émigration reprend sa course avec un caractère plus épidémique, s'il est possible.

Tous les soirs, les chars du Grand-Tronc sur la ligne de Québec, regoignent d'émigrants canadiens qui s'en vont demander aux Etats-Unis ce qu'on ne leur refuse pas ici, il nous semble.

Ce sont pour la plupart des jeunes gens, mais on y compte aussi nombre de familles au complet.

La paroisse de St. Christophe, d'Arthabaska, pour une, a fourni cette année un contingent assez fort de ces malheureux. Plusieurs maisons sont fermées, quelques fermes sont abandonnées. Il s'est fait un vide qui a besoin d'être comblé.

Nous avons ici de bonnes terres défrichées, que l'on pourrait acheter à de bonnes conditions. Un cultivateur qui aurait des enfants à établir trouverait ici justement ce qu'il lui faut. La paroisse de St. Christophe est dans le voisinage immédiat des chars, et son titre de chef-lieu du comté d'Arthabaska en fait un centre d'affaires considérable. Nos compatriotes des vieilles paroisses seraient bien de se diriger de ce côté-ci. Que ceux qui liront ces lignes en parlent à leurs amis.

Ce que nous disons de St. Christophe peut s'appliquer indifféremment aux autres paroisses des bois francs. Il est toujours possible de s'y procurer de bonnes terres, et ceux qui auraient des intentions d'établissement ne manqueront pas leur coup en venant, surtout ceux qui ont quelque capital à leur disposition.

**Sicrerie.**—M. Félix Proulx, riche cultivateur de l'Avenir, avait fait, mercredi dernier, 500 lbs. de sucre sur la magnifique propriété qu'il possède, sur les bords de la rivière Saint-François, dans le township de Durham.

**Abertissement.**—Il y en ce moment dans la ville et les campagnes, quelques personnes qui quêtent, qui vendent ou qui font râfler des objets, en faveur de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

Je dois avertir le public que plusieurs de ces personnes travaillent tout simplement pour elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles le volent impudiquement.

Dorénavant, pour n'être plus victime de ces escroqueries, c'est de ne plus donner qu'aux personnes bien connues ou qui auraient une autorisation signée de ma main.—H.-R. LEMOINE, Ptre. S. S.



## RECETTES

## L'arrosage des fraisiers avec l'huile de pétrole

On assure que l'arrosage des fraisiers avec de l'eau à laquelle on a ajouté par arrosoir une petite quantité de pétrole détruit ou éloigne le ver blanc qui cause tant de dommages à cette plante.

On peut aussi attaquer la courtillière avec ce mélange (une once et demie par pinte d'huile de pétrole non épurée), avec un entonnoir on verse cette eau dans le trou de la courtillière qui ne tarde pas à mourir.

## Mastic à greffer

On fait fondre à une chaleur douce une livre de résine ordinaire ; lorsque cette résine est fondue, on y verse un peu plus d'une toquille d'alcool ; on mélange le tout et on le conserve dans des bouteilles bouchées avec soin. Ce mastic s'emploie avec avantage pour les nouvelles greffes, sans porter aucun préjudice à l'écorce et à la jeune pousse. On l'emploie aussi avec succès pour couvrir les plaies du jeune bois et même celles des grosses branches coupées en été. Ce mastic sèche rapidement et forme une couche qui ne se fend ni ne s'écaille.

## A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située dans le Faubourg de la Paroisse de STE. ANNE DE LA POCA-TIERE, contenant quarante arpents en superficie, en parfait état de culture améliorée.

La maison agréablement située au milieu d'immenses vergers entourés de haies vives, offre une résidence des plus spacieuses.

Conditions faciles.

Aussi à vendre : Un superbe piano.

S'adresser, sur les lieux, à

F. DEGUISE,  
Notaire.

1er mai 1873.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de  
J. O. CHAMBERLAND, de St. Philippe de Nery, Comté de Kamouraska,

FAILLI.

JE, Soussigné, Louis Charles Bégin, de Kamouraska, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

LS. C. BÉGIN,  
Syndic.

Kamouraska, ce 5 avril 1873.

## Patates " Garnet Chili. "

Plusieurs de nos abonnés nous ayant témoigné le désir d'acheter des patates *Garnet Chili* pour leur semence, nous prions ceux qui en auraient à vendre de nous en informer, nous donnant en même temps le prix de vente par minot.

— M. Narcisse Gingras, de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, nous écrivait le 25 avril qu'il pouvait disposer de quelques minots de patates *Garnet Chili*, à quatre-vingt-cinq (4 chelins) le minot, livrable à Québec.

## DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'escompte autorisé sur les envois AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

## HOPITAL DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

GRANDE ŒUVRE DE CHARITÉ

## LOTTERIE

Sous le patronage de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec et de MM. les Membres du Clergé, pour aider à la Construction de l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus, à St. Sauveur de Québec.

## CONDITIONS :

I. GAIN OFFERT. Valeur des

- |   |       |
|---|-------|
| 1 Lot, 2 bons chevaux pour lesquels il est offert | \$400 |
| 2 Montres d'or, \$60, \$40                        | 100   |
| 1 Cornet à piston, monté en argent                | 50    |
| 2 Chaises, brodées en laine                       | 55    |
| 2 Tableaux :— Sacré-Cœur de Jésus et de Marie     | 25    |
| 1 Service à déjeuner, en argent                   | 25    |
| 1 Magnifique Prie Dieu                            | 36    |
- En tout 1000 lots dont plusieurs d'une grande valeur.  
Une messe, chaque mois, (à perpétuité) pour les bienfaiteurs de l'Œuvre.

## II. VENTE DES BILLETS.

Chaque billet se vend 30 sous.

Les avantages suivants sont accordés à ceux qui en prennent un certain nombre, savoir :

- 1o. 1 billet pour 12 ; ce qui fait 13 billets pour \$3  
2o. 3 billets pour 24 ; do 27 billets pour \$6

Le nom et la résidence de l'acquéreur de billets doivent être écrits lisiblement sur la marge de chaque billet qu'il achète, puis ces billets en sont détachés et lui sont remis ; mais les marges restent entre les mains de celui qui les vend, pour être renvoyées au sousigné, pour la fin de mai prochain. De cette manière la perte des billets détachés, une erreur dans la numération ou la falsification des numéros, ne peuvent entraîner aucun inconvénient.

Des dépôts de billets sont faits dans toutes les paroisses, chez MM. les Curés et marchands qui ont bien voulu se charger d'en vendre, et cette vente durera jusqu'à la fin de Mai.

## III. TIRAGE DES LOTS.

Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de Juin prochain, par deux prêtres, nommés à cet effet, par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque, et en présence des intéressés qui désireront y assister. Et pour cette fin, le lieu, le jour et l'heure du tirage des lots seront annoncés dans les journaux de Québec.

Voici le mode qui sera suivi pour faire ce tirage :

1o. Toutes les marges des billets vendus, portant les noms des acheteurs, seront déposés dans une urne, et dans une autre urne seront jetés tous les numéros des lots qui sont inscrits dans un livre spécial.

2o. On tirera d'abord de l'urne aux marges, le nom d'un acquéreur, et de suite on tirera de l'urne aux lots, le numéro que le sort lui donnera ; et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots ; de cette manière, les noms des personnes et les numéros des lots seront également tirés au sort.

3o. Le tirage terminé, on adressera à chaque propriétaire du billet gagnant, une lettre pour l'informer de ce qu'il aura gagné, et il sera mis en possession du lot ou des lots gagnés, en s'adressant au sousigné auquel il devra présenter la lettre qui lui aura été adressée.

4o. Tous les lots devront être réclamés dans le cours de l'année. Passé ce temps, les lots, qui n'auront pas été réclamés, seront vendus au profit du dit Hôpital du Sacré Cœur de Jésus.

J. R. L. HAMELIN, Piro,  
Hôpital-Général, Québec.

Québec 27 décembre 1872.